

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 25 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 octobre 2011

2011 V. 278 Vœu relatif aux travaux de rénovation du réseau de la CPCU.

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de
Conseil municipal,**

Considérant que la nécessité de procéder à des travaux lourds de remplacement de canalisation du réseau CPCU a conduit à mettre en sens unique, temporairement (de septembre 2011 jusqu'à fin 2012) la portion de la rue d'Alésia comprise entre la place H. et V. Basch et la rue Raymond Losserant, avec pour conséquence une modification importante de l'itinéraire dans le 14^e Ouest ;

Considérant que les nombreuses personnes riveraines de ces travaux sont lourdement entravées dans leur mobilité et en termes d'accessibilité ;

Considérant l'information tardive et incomplète, ainsi qu'une absence de moyen de déplacement de substitution et d'accompagnement de chantier ;

Considérant que de tels problèmes liés à d'inévitables travaux lourds et de longue durée sur l'espace public se posent fatalement dans d'autres arrondissements de Paris ;

Sur la proposition de M. Etienne MERCIER et de l'ensemble des élus du 14^e arrondissement,

Emet le vœu :

Qu'à l'avenir, en cas de travaux lourds sur la voirie nécessitant des modifications significatives d'itinéraires d'autobus, les itinéraires de déviation soient définis en concertation avec les élus de l'arrondissement et l'ensemble des opérateurs concernés et que soient mis en place des moyens de transport de substitution lorsque la situation l'exige et le permet.